

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LACTENCIN

Séance du 13 novembre 2006

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	10

L'An deux mil six
et le treize novembre
à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BIARD, Maire.

Date de la convocation
06 novembre 2006

Présents : MM. Daniel BIARD, Jean-Luc WILMOT, Michel De LOPPINOT,
Pierre CHARON, Thierry LOGIE, Patrick GOUVERNEL, Daniel
ROSPARS, Bruno BOURIN, Mes Dominique HANNEQUART,
Agnès GUILLET-PERREAU,.

Objet de la délibération :
Opposition pour la création
d'une ligne grande vitesse
Limoges Poitiers.

Absent(s) : "néant"

Monsieur Thierry LOGIE a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du
courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil
Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de
ligne grande vitesse Limoges-Poitiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-
Poitiers qui risquerait de reléguer le voie Châteauroux-Paris au niveau
secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté
l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million
d'habitants ;

Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres
Régionale et Départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait
connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à
son territoire ;

Demande :

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux,
avec l'amélioration et la modernisation de la voie,
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant
l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux
grands pôles de développement économique.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Reçu à la Préfecture

le 21 NOV. 2006



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification du
TGV